



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Godecharlestraat 15 bus 1, 1050 Elsene. Godecharlestraat 15 bus 1 1050 Elsene Belgique

Boîte: B11

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
13/11/2024

📅 Prochaine visite avant le:
13/11/2025

👤 Agent-visiteur:
Emre Kurutepe

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certoo Srl
Adresse	Sportlaan 7, 1700 Dilbeek, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Inconnu
Adresse	Godecharlestraat 15 bus 1, 1050 Elsene. Godecharlestraat 15 bus 1 1050 Elsene Belgique
Installateur	
Nom	/
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Godecharlestraat 15 bus 1, 1050 Elsene. Godecharlestraat 15 bus 1 1050 Elsene Belgique
Code EAN	/
Numéro de compteur	34888170
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement 1er étage

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	34888170
Code EAN	/
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	50 A 2P
Protection maximale admissible	50 A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	1
Description de l'installation	Voir annexe

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-019/5800131

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	1
Isolement ($M\Omega$)	0,16
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
C. Liaisons équipotentielle		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.

Remarques

Libellé	Référence
L'ensemble de l'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1. Une révision complète de l'installation est requise. Une fois les travaux de modification sont terminés, un nouveau contrôle est requis.	RDE29



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Emre Kurutepe

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

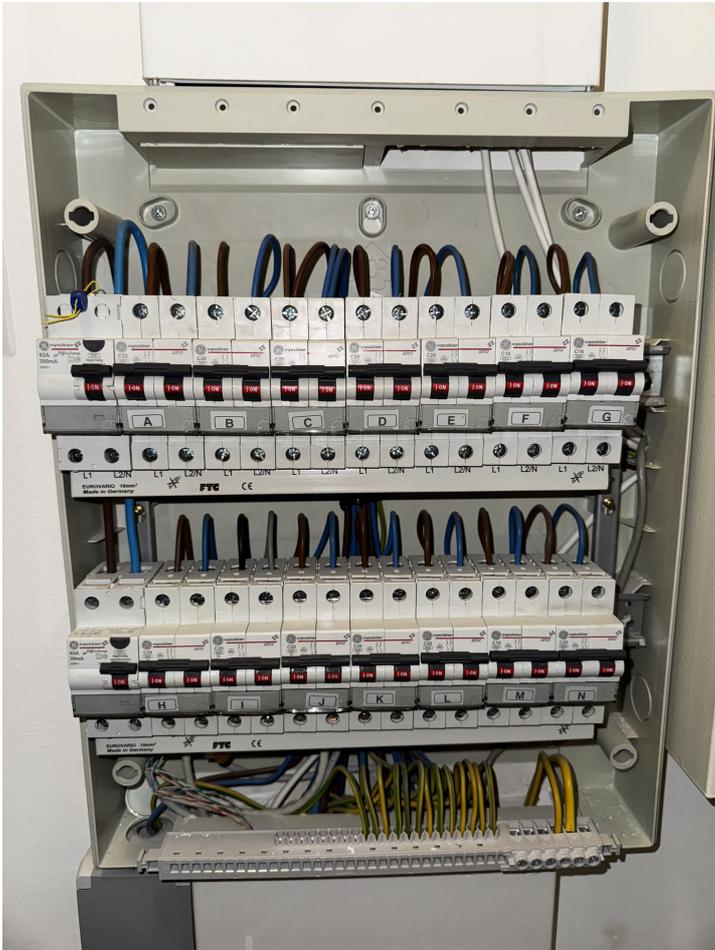


Tableau 1